

UE – Réflexions sur l'encadrement des OGM

Par Anne FURET

Publié le 30/04/2008, modifié le 27/02/2025

A la veille de la Présidence française de l'Union européenne (du 1er juillet au 31 décembre 2008), la France présentera une contribution sur la question des OGM au Conseil des ministres européens de l'environnement du 5 juin prochain. Cette contribution donnera lieu à une discussion formelle. Les principaux axes de réflexions avaient été présentés par la France aux autres ministres le 3 mars dernier :

- réforme de l'expertise introduisant pluridisciplinarité et transparence ;
- rapprochement des critères d'évaluation des PGM avec ceux utilisés pour l'évaluation des produits phytosanitaires ;
- prise en compte de l'impact agronomique des PGM ;
- et définition au niveau européen de seuil d'étiquetage des semences contenant des OGM.

Ces axes de réflexions avaient été alors accueillis positivement par les autres Etats [1]

[1] cf. Inf'OGM actu n°8, [UE - La France propose un durcissement de la réglementation sur les OGM](#)